

Livre Blanc
Élections européennes 2024



Sommaire

Présentation de la FNEI.....	3
Avant-propos.....	4
I. L'évolution de l'Europe de la Santé.....	5
II. Le rôle central de la population européenne dans les enjeux de santé publique.....	7
III. La formation infirmière de la licence au doctorat.....	9
IV. La mobilité des étudiant·e·s en sciences infirmières.....	11
Conclusion.....	13

Présentation de la FNESI

La FNESI est une association de loi 1901 qui agit indépendamment de tout parti politique, de toute confession religieuse et de tout syndicat. Elle a été créée en octobre 2000 pour répondre au manque de représentation des étudiant·e·s.

Les membres fondateur·rice·s de la FNESI ont coordonné les différents mouvements régionaux existants et ont permis le rassemblement de plus de 15 000 étudiant·e·s dans les rues de Paris, le 23 octobre 2000. Cette manifestation a permis l'ouverture de négociations avec le Ministère de l'Emploi et des Solidarités. Ceci aboutissant, par la suite, à la signature d'un protocole d'accords visant à mieux reconnaître le statut de l'étudiant·e en soins infirmiers mais permettant également d'améliorer sa formation, ses conditions de vie et d'études.

Depuis, la FNESI est reconnue comme seule structure représentative des 100 000 étudiant·e·s en sciences infirmières de France. À ce titre, elle défend les intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels, des étudiant·e·s infirmier·ère·s et exprime leurs positions sur tous sujets les concernant. Notre structure représente tou·te·s les Étudiant·e·s en Sciences Infirmières (ESI) auprès des ministères des tutelles de la formation mais également auprès des partenaires et institutionnel·le·s impliqué·e·s dans celle-ci, notamment les collectivités territoriales.

La FNESI porte une réflexion continue sur la nature et l'organisation de la formation en sciences infirmières, sur la profession d'infirmier·ère et plus largement sur les problématiques de santé en France et à l'international. C'est par celle-ci qu'elle a toujours su être force de proposition et porter une vision d'avenir sur la société.

Depuis octobre 2021, elle devient ainsi la Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Sciences Infirmières, s'inscrivant ainsi dans une démarche proactive de reconnaissance de la filière comme une filière universitaire et reconnue pour son expertise, son savoir faire et savoir être.

Avant-propos

Nous présentons ce Livre Blanc en prévision des élections européennes de 2024. À l'heure où l'Union européenne fait face à des défis et des opportunités sans précédent, ces élections vont influencer une trajectoire particulière à la politique de celle-ci.

Ce Livre Blanc est le fruit d'une réflexion approfondie issus des étudiant·e·s en sciences infirmières (ESI). Il se veut force de propositions pour tou·te·s ceux·celles qui aspirent à participer activement au processus démocratique de l'Union européenne.

À travers cette contribution, nous aborderons des thématiques cruciales telles que l'évolution de l'Europe de la Santé, le rôle central de la population européenne dans la santé publique, la formation infirmière de la licence au doctorat et la mobilité des ESI. La santé publique est une compétence partagée selon l'article 168 du Traité de fonctionnement de l'Union européenne¹ et une compétence d'appui. Ainsi, l'Union européenne possède un rôle législatif et de coordination sur le domaine de la santé publique, expliquant son engagement et sa légitimité dans ces domaines. Pour l'enseignement, son rôle d'appui permet un soutien, une coordination et un complément des actions des États membres, comme cela s'est déjà produit avec la directive 2013/55/UE traitant des formations en sciences infirmières. Celle-ci définit notamment le nombre d'heures total de la formation, les 3 années minimum de formation et les compétences présentes dans la formation.

Aujourd'hui, l'Union européenne intervient de manière différente et peu connue dans notre quotidien. Le programme ERASMUS+, le remboursement des billets de train en cas de retard, la gratuité des musées nationaux et la protection des données sont des droits obtenus grâce à l'Union européenne.

Les élections européennes de 2024 représentent une occasion précieuse de façonner notre destin commun. En nous investissant dans ce processus, nous exprimons notre volonté de bâtir une Europe résiliente, équitable et tournée vers l'avenir. C'est pourquoi, nous appelons chacun·e des étudiant·e·s en sciences infirmières à voter le dimanche 9 juin 2024.

¹ [Article 168 du Traité de fonctionnement de l'Union européenne \(TCUE\)](#)

I. L'évolution de l'Europe de la Santé

En 2009, le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne établit sa position en matière de santé, notamment avec l'article 168². Ce traité donne une base afin que l'Union européenne intervienne dans les politiques de santé. Ces missions comprennent l'amélioration de la santé publique en mettant en œuvre des politiques et des plans d'actions comme le programme l'Union européenne pour la santé, ainsi que le partage d'informations et d'éducation en matière de santé.

Un autre objectif majeur est la prévention des pathologies et des facteurs de risque pour la santé physique et mentale. De plus, l'Union européenne s'engage activement dans la surveillance, l'alerte et la gestion des menaces transfrontalières graves pour la santé comme nous l'avons vu lors de la Covid-19. L'Union européenne affirme également son engagement à lutter contre les impacts néfastes des drogues sur la santé. Elle souhaite minimiser les impacts négatifs et promouvoir des approches de prévention et de réduction des risques.

Cependant, avec des systèmes de santé différents en fonction des États membres, il existe une offre de santé très disparate. Ces systèmes de santé fonctionnent avec des approches, des financements et des modèles de prestation de soins différents. Cela rend donc la coordination et l'harmonisation des politiques de santé au niveau européen plus complexes.

Pour pallier cela, l'Union européenne cherche à favoriser la recherche et la transmission des résultats de celle-ci afin de permettre un échange de connaissances entre États membres. En effet, les défis de santé actuels ne connaissent pas de frontières nationales. La mise en commun des connaissances favorise l'amélioration des pratiques dans des secteurs nécessitant des mises à jour fréquentes. La propagation rapide des maladies transmissibles, les questions de santé environnementale et les inégalités sociales en matière de santé nécessitent une coordination et une coopération entre les pays de l'Union européenne.

Cette collaboration peut être facilitée au travers de textes législatifs, des recommandations, des échanges avec des acteur·rice·s européen·ne·s et des événements tels que des tables rondes ou conférences.

² [Article 168 du Traité de fonctionnement de l'Union européenne \(TCUE\)](#)

De ce fait, nous observons une disparité du système de santé d'un pays à l'autre de l'Union européenne. Les systèmes de santé basés sur les différents modèles : bismarckien et beveridgien, s'opposent et créent des inégalités notamment en termes de droits, de procédures et de financements.

Enfin, des problématiques de santé à l'échelle européenne sont présentes telles que la Covid-19. Un plan d'action européen est alors nécessaire afin de créer une coordination et une coopération tout en étant adaptable aux États membres. En effet, les actions envisagées doivent être flexibles et adaptables pour répondre aux besoins des particuliers de chaque pays. Ainsi, une Haute Autorité de Santé Européenne permettrait cette coordination.

La FNESI demande une harmonisation de l'accessibilité des soins (droits, procédures administratives, financements, etc.) permettant une homogénéisation des systèmes de santé européens.

La FNESI demande le développement d'une réflexion interprofessionnelle et internationale autour des sujets de santé, au travers par exemple de conférences et tables rondes.

La FNESI demande le développement de plans contre les problématiques de santé européennes se déclinant en actions nationales adaptées à chaque pays.

La FNESI demande la création d'une Haute Autorité de Santé Européenne permettant de coordonner les différentes actions nationales ainsi que les organismes de santé européens.

II. Le rôle central de la population européenne dans les enjeux de santé publique

L'Union européenne est confrontée à des défis sanitaires sans précédent. La pandémie de Covid-19 en 2020 et ses conséquences ont laissé une empreinte significative sur le système de santé mondial. La nécessité de défendre des positions éclairées et engageantes en matière de santé publique devient urgente. La santé est au cœur du bien-être individuel et collectif, et son impact transcende les frontières nationales.

La prévention est un axe clé pour améliorer la santé de la population européenne. Elle doit être partie intégrante de nos habitudes de vie et ainsi, centrale au sein des politiques de santé. De ce fait, les citoyen·ne·s doivent être sensibilisé·e·s dès le plus jeune âge, afin d'apprendre des pratiques respectueuses de leur santé. Une initiation avec des programmes scolaires adaptés doit être proposée. Une sensibilisation permet d'éviter des facteurs de risques. Par exemple, une alimentation trop riche en viande de bœuf favorise l'apparition de cancers³, qui peuvent se développer des années plus tard. Ainsi, l'alimentation impacte la santé humaine à court, moyen et long terme.

La santé humaine est également sensible aux facteurs environnementaux tels que la pollution atmosphérique ou la pollution de l'eau. Cette interconnexion se retrouve dans le concept de *One Health* ou *Une Seule Santé* développé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Celui-ci développe la dépendance entre la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale.

Dans le but de sensibiliser la population et d'initier les étudiant·e·s en santé à la prévention et la promotion de la santé, le Service Sanitaire des Étudiant·e·s en Santé (SSES) a été introduit en 2018 dans nos formations. Il a été mis en place avec comme objectif de former les étudiant·e·s en santé à ces enjeux, en permettant la réalisation d'actions concrètes auprès de publics, sur des sujets identifiés comme prioritaires. La population ne rencontre pas les mêmes problématiques en santé, une adaptation des thèmes et des moyens de prévention est donc nécessaire. Une campagne de sensibilisation devra alors être adaptée à la population par ces canaux pour optimiser son impact.

Une application au niveau européen permettra de développer en simultanée des programmes de prévention sur la population.

La FNESI soutient l'initiation des démarches de prévention dès le plus jeune âge au travers de programmes scolaires adaptés.

La FNESI demande l'adaptation de campagnes de prévention à la population européenne : canaux de communication accessibles, adaptés à l'âge de la population cible.

La FNESI souhaite élargir le Service Sanitaire des Étudiant·e·s en Santé dans une démarche européenne.

³ [Cancers - Organisation Mondiale de la Santé](#)

III. La formation infirmière de la licence au doctorat

La formation infirmière est régie par des législations au niveau européen. La dernière en date est la directive 2013/55/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2013⁴. Aujourd'hui, cette directive ne permet plus de répondre aux besoins de la formation et des systèmes de santé européens.

D'une part, des innovations pédagogiques, comme la simulation, ne sont pas incluses dans la formation par manque de cadre législatif. La simulation permet aux étudiant·e·s d'appréhender des situations de soins, en amont de les vivre lors de leurs stages. Le développement de la simulation est nécessaire dans la réforme de la formation et doit être considéré comme de l'enseignement clinique. Un objectif éthique devrait être prioritaire : « jamais la première fois sur le patient »⁵. Aujourd'hui, cette méthode pédagogique est proposée de manière faible. L'intégration de cette méthode pédagogique permettra le déploiement de celle-ci.

De plus, la création du processus de Bologne⁶, en 1999 permet la naissance du projet *Tuning Educational structures in Europe* (TUNING). Celui-ci a pour objectif de fournir un cadre de référence partagé pour la mise en œuvre des accords de Bologne. Ces accords visent à établir un langage commun pour décrire les objectifs des programmes d'études.

Selon le modèle de Licence-Master-Doctorat, leur démarche vise à concevoir, mettre en œuvre et évaluer les programmes d'études avec l'inclusion de l'avis des étudiant·e·s et des professeur·e·s.

Dans cette perspective, le projet TUNING se donne pour mission de partager et capitaliser l'expérience et les développements récents dans plusieurs États membres. L'objectif est de proposer des référentiels faciles à utiliser pour rendre les programmes des trois niveaux de l'enseignement supérieur compatibles et comparables.

Cela permettrait d'obtenir une meilleure équivalence de diplômes au sein de l'Union européenne afin de permettre davantage de mobilité académique étudiante, dans la logique du processus de Bologne. Cela permettra également de développer la mobilité des professionnel·le·s.

⁴ [Directive 2013/55/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2013](#)

⁵ [Rapport simulation en santé 2012 - Haute Autorité de Santé](#)

⁶ Accord signé en 1999 par les Ministres de l'éducation européen·ne·s qui vise à harmoniser les systèmes d'enseignement supérieur dans l'espace européen notamment en créant un espace européen de l'enseignement supérieur.

Sous le modèle Licence-Master-Doctorat, nous trouvons trop peu d'écoles doctorales en sciences infirmières en Europe. De ce fait, nous observons peu de docteur·e·s en sciences infirmières permettant de faire évoluer la discipline. Un frein identifié est le manque d'investissement financier dans ce secteur malgré une demande grandissante.

La FNESI demande la remise à niveau du cadre législatif européen sur la formation en sciences infirmières.

La FNESI demande la reconnaissance de la simulation comme un enseignement clinique.

La FNESI soutient et demande l'ouverture d'un doctorat en sciences infirmières et de laboratoires de recherche en lien avec les sciences infirmières.

La FNESI demande un investissement financier et matériel massif dans la Recherche en Sciences Infirmières (RSI).

IV. La mobilité des étudiant·e·s en sciences infirmières

Depuis le référentiel de 2009, aligné sur le processus de Bologne, la formation socle infirmière offre des opportunités de mobilité étudiante en Europe et à l'international.

Cette mobilité étudiante permet aux ESI de développer de nombreuses compétences. En effet, ces échanges favorisent l'ouverture d'esprit, la découverte de nouvelles pratiques et une immersion dans une nouvelle culture et dans un système de santé différent. Cette expérience cultive la maturité professionnelle, contribuant ainsi à son exercice futur. De plus, cette opportunité développe l'apprentissage d'une nouvelle langue, utile pour l'exercice professionnel avec des soigné·e·s allophones.

Plusieurs dispositifs sont possibles pour partir à l'international :

- ERASMUS+,
- des conventions créées par les établissements de formation,
- un stage organisé par un·e étudiant·e.

À propos d'ERASMUS+, il est important que les établissements de formation soient signataires de la charte afin que les étudiant·e·s puissent en bénéficier. Cependant, parmi les établissements de formation signataires, certains n'ont pas encore mis en place de conventionnements avec d'autres établissements internationaux et ne peuvent donc pas proposer de mobilité à leurs étudiant·e·s. De plus, de nombreux établissements ne sont pas signataires de cette charte.

Cependant, les universités sont signataires de cette charte et permettent à leurs étudiant·e·s de partir à l'étranger. Un accès aux services de relations internationales est à privilégier pour l'organisation de ces mobilités. Ainsi, depuis de nombreuses années, la FNESI demande une intégration universitaire pleine et entière afin que les ESI bénéficient des services de l'Université comme les autres étudiant·e·s de l'enseignement supérieur.

Ensuite, il existe la mobilité en stage et la mobilité académique. En formation soclé, la mobilité académique est délaissée par rapport à la mobilité en stage. Il est difficile d'avoir de véritables équivalences dans les contenus des enseignements, des compétences, des modes d'évaluation et de l'attribution des ECTS avec d'autres établissements internationaux.

Ainsi, la mobilité académique nécessite pour l'établissement de formation et son partenaire de s'accorder sur les équivalences entre les deux formations (française et étrangère) et sur les Unités d'Enseignement (UE) pouvant être validées lors du séjour.

Dans le cadre de la convention, il s'agit généralement d'établissements de formation non signataires de la charte ERASMUS+ ayant mis en place des conventionnements bilatéraux avec des établissements d'enseignement supérieur internationaux. Lorsque le stage est organisé par l'ESI, c'est un dossier présenté à la direction et à l'équipe pédagogique, qui accepte ou non le projet. Malheureusement, tous ces stages ne s'équivalent pas, une vérification préalable de l'intérêt pédagogique doit être effectuée.

Actuellement, un autre frein à la mobilité internationale est le manque de financement. En effet, la précarité étudiante grandissante ne permet pas à tou·te·s les étudiant·e·s de concrétiser leur projet. Pour permettre le développement des mobilité pour les ESI, la totalité des aides doit être augmentée et le cumul des aides maintenues.

De plus, la mobilité européenne nécessite un investissement des établissements de formation avec des ressources humaines et financières importantes pour le développement et la gestion des dispositifs, avant, pendant, et après leur mise en place.

Ces ressources humaines doivent également permettre d'adapter le suivi de l'ESI durant son stage, par le biais de l'usage de la visioconférence pour réaliser la visite de stage, ou pour réaliser des entretiens si besoin est.

Ce processus doit perdurer pour pouvoir permettre à tou·te·s les étudiant·e·s en sciences infirmières de France d'accéder à un dispositif de mobilité.

La FNESI demande le financement des politiques et des projets de mobilité, notamment ERASMUS+, à la hauteur des besoins et des demandes faites par les établissements de formation.

La FNESI demande la promotion du programme ERASMUS+ auprès des établissements de formation en sciences infirmières afin que l'ensemble de ceux-ci soient signataires de la charte ERASMUS+.

La FNESI demande l'augmentation de toutes les aides sociales et le maintien du cumul des aides sociales des étudiant·e·s en sciences infirmières lors de leur mobilité.

Conclusion

Pour conclure ce Livre Blanc relatif aux élections européennes de 2024, il est impératif de reconnaître l'évolution significative de l'Union européenne. Le rôle essentiel de la population européenne dans la définition des politiques de santé publique ne peut être sous-estimé. Il est crucial que les citoyen·ne·s soient partie prenante du processus décisionnel, afin de garantir que les politiques de santé reflètent véritablement les besoins et les préoccupations de la société européenne.

La formation en sciences infirmières nécessite un investissement dans l'éducation et le développement professionnel des infirmier·ère·s est non seulement un moyen de garantir des soins de qualité, mais aussi de répondre aux besoins complexes et en constante évolution de la santé.

De plus, la mobilité des ESI est un aspect essentiel pour favoriser l'échange de connaissances et d'expériences entre les pays européens. Encourager la collaboration internationale dans le domaine de la santé contribue à une compréhension plus holistique des enjeux de santé et à la mise en place de meilleures pratiques.

En somme, les élections européennes de 2024 représentent une opportunité cruciale pour placer la santé au cœur des préoccupations politiques. En soutenant l'évolution de l'Europe de la santé, en reconnaissant le rôle central de la population dans la santé publique, en investissant dans la formation infirmière et en favorisant la mobilité étudiante, nous pouvons forger un avenir européen où la santé est véritablement une priorité partagée et un bien commun.



Contacts

Présidence

presidence@fnesi.org - 06.40.81.65.09

Vice-Président·e en charge des Affaires Internationales

affaires.internationales@fnesi.org